

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **20 octobre 2008**

Décision n° **B-2008-0337**

commune (s) :

objet : Marchés communautaires attribués à la société Signature SA - Avenant collectif de transfert à la société Signature SAS (anciennement Signature horizontale) - Retrait de la décision n° B-2008-0187 du 8 septembre 2008

service : Direction générale - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 13 octobre 2008

Compte-rendu affiché le : 21 octobre 2008

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Imbert A.

Absents excusés : M. Calvel, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. David G.), M. Crédoz, Mme Peytavin, M. Sangalli (pouvoir à M. Desseigne).

Absents non excusés : MM. Bret, Buna, Charles, Sécheresse, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 20 octobre 2008**Décision n° B-2008-0337**

objet : **Marchés communautaires attribués à la société Signature SA - Avenant collectif de transfert à la société Signature SAS (anciennement Signature horizontale) - Retrait de la décision n° B-2008-0187 du 8 septembre 2008**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 9 octobre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le Bureau a approuvé, par décision n° B-2008-0187 en date du 8 septembre 2008, un avenant de transfert entre les entreprises Signature SA et Signature SAS pour trois marchés communautaires.

Or, il s'avère que ce transfert ne concerne que l'activité peinture et ne porte que sur deux marchés.

Le troisième marché portant sur l'activité mobilier urbain relève d'un autre avenant de transfert qui est proposé par rapport séparé.

En conséquence, Il est demandé au Bureau de retirer la décision n° B-2008-0187 en date du 8 septembre 2008.

Un transfert d'activités de la branche complète d'activité de travaux publics et privés de signalisation routière par apports partiels d'actifs sous le régime juridique des scissions de la société Signature SA, titulaire ou cotraitant de marchés communautaires, à la société Signature horizontale a été acté par décision de l'associé unique du 21 décembre 2007, avec prise d'effet au 31 décembre 2007.

Par ailleurs, le changement de dénomination de la société Signature horizontale en société Signature SAS a été acté par décision de l'associé unique de Signature horizontale en date du 4 février 2008.

Le siège social de la société Signature SAS est situé 18, place de l'Europe à Rueil Malmaison (92500).

Le présent avenant de transfert vient prendre acte de cette opération et autorise la société Signature SAS à se substituer ainsi à la société Signature SA dans les marchés communautaires dont elle est titulaire ou cotraitant à compter de la date de notification du présent avenant.

Deux marchés passés avec la Communauté urbaine et non soldés sont concernés :

- marché n° 080 168 P : fourniture de produits de marquage et de signalisation horizontale - lot n° 1,
- marché n° 080 169 Q : fourniture de produits de marquage et de signalisation horizontale - lot n° 2.

Cet avenant ne change en rien les marchés susvisés ;

Vu ledit avenant collectif de transfert ;

DECIDE

1° - Retire la décision n° B-2008-0187 en date du 8 septembre 2008.

2° - Approuve ledit avenant collectif de transfert au bénéfice de la société Signature SAS.

3° - Autorise monsieur le président à le signer.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 21 octobre 2008.